

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2017

Présents : C. PAILLOUX, T. VALLEIX, S. BURLLOT, J. ADAMI, M. SENECAIRE, O. VELLETT, G. GALLAIS, G. GUITTARD, J. MANDON, M. BARBECOT, P. LÉBOUCHARD, A. LAPRA, MP. CHAZAL.

Excusés: JL. MIOCHE, pouvoir à G. GALLAIS, A. LEPEYTRE, pouvoir à A. LAPRA.

Secrétaire de séance : MP. CHAZAL

ORDRE DU JOUR :

- D.I.A
- Indemnités élus
- Cimetière : tarif et durée columbarium et cavurnes
- Sécurité traverse et circulation
- Tableau effectif au 01/01/2017+RIFSEEP (régime indemnitaire)
- Décision modificative : correction acquisition SMAF 2015
- Modification des statuts Mond'Arverne
- Informations diverses

1) DIA :

Vente des biens immobiliers de D. BELARD à Chadrat, parcelles ZL 164, 166 et 167 : 2 granges et la maison en péril. La commune ne préempte pas, l'étude des bailleurs sociaux sur l'ensemble de l'îlot n'ayant pas été concluante (Logidôme et Auvergne Habitat ont visité et n'ont pas souhaité donner suite).

Vente des parcelles ZR148 et ZR149 situé au 9 et 10 place de l'Ormeau : la commune ne préempte pas.

2) Indemnité des élus :

Conformément à la décision prise au Conseil d'octobre de reporter ce point au conseil de novembre, C. PAILLOUX indique qu'il ne prendra pas part au vote. MP. CHAZAL rappelle que le conseil a voté au budget une hausse de 5% des indemnités du maire et des adjoints. Il est nécessaire de prendre aussi une délibération sur ce point. Elle en expose les motivations :

- Le maire reçoit une indemnité de 975.40 € brut (soit 860.30 € net) et les 3 adjoints une indemnité de 276.75 € brut (soit 244.10 € net), ce qui est très en de ça du montant du barème de notre collectivité. En effet, le plafond pour des indemnités maximales de fonction de Maire au 01/01/2017 pour la population à prendre en compte de 1 000 à 3 499 habitants, représentant 43 % de l'indice Brut 1022 correspond à une rémunération de 1 664.38 € brut mensuel. Pour un adjoint cela représente 16.50 % de l'Indice Brut 1022 soit une rémunération de 638.66 € brut mensuel.

- Ces indemnités n'ont pas été revalorisées depuis plusieurs années, même si des augmentations de 2% avaient été prévues dans les budgets successifs depuis 2014.

- Ces indemnités représentent un montant prévisionnel prévu au budget 22 400 € contre 21 342 € réalisé en 2016, soit une dépense supplémentaire de 89 €/mois.

G. GALLAIS indique que JL. MIOCHE et lui-même ne sont pas favorables à cette hausse, dans un contexte de réduction des moyens des communes, avec un impact négatif vis-à-vis de la population.

J.ADAMI indique que ces indemnités sont largement méritées et sont très réduites par rapport au travail effectué, et que les élus municipaux ne sont pas représentatifs des élus de grandes collectivités ou des élus nationaux.

MP. CHAZAL indique aussi que la délibération à prendre aujourd'hui n'est qu'une formalité dans la mesure où cette hausse a été budgétée pour 2017, et que personne ne s'est opposé à cette décision au moment du vote du budget.

Vote : sur 14 votants (le maire ne prenant pas part au vote), 3 contre, 4 abstentions (dont les 3 adjoints), 7 pour.

Il est décidé d'appliquer la hausse à compter du 1^{er} janvier 2018.

3) Cimetière : tarif et durée columbarium et cavurnes :

G. GUITTARD informe le conseil que des travaux sont programmés début décembre au cimetière de Chadrat : installation d'un petit columbarium à côté de celui déjà en place et de 4 cavurnes (installées au sol), pour un budget de 4325 € prévu au budget 2017.

Par ailleurs 12 concessions sont en cours de reprise.

Un courrier sera adressé à toutes les personnes dont l'avis des concessions est expiré.

Il est décidé d'appliquer le tarif de 600 € pour une durée de 50 ans pour les cavurnes et le columbarium. Pour les concessions, les tarifs restent les mêmes : 40 €/m² pour 30 ans, 80 €/m² pour 50 ans. Pour les délais d'expiration dépassés, il est convenu de faire partir le délai à compter de la date du courrier d'envoi. G. GUITTARD indique qu'il ne sera peut-être pas facile de retrouver les adresses des concessionnaires.

4) Sécurité traverse et circulation :

G. GUITTARD informe le conseil que les panneaux de priorité à droite et de limitation à 30 km/h sont disponibles. Le conseil donne son accord pour la pose de ces panneaux. Il est également prévu de mettre en place les 3 panneaux stop sur chemin de Naja.

Arrêt minute près de la boulangerie : le conseil décide de rediscuter de son positionnement, avec les potelets prévus non encore choisis.

Les passages piétons seront finalement faits en résine.

Radars pédagogiques : l'agent du conseil départemental M. TIXIER a indiqué qu'exceptionnellement l'achat des radars peut se faire sans attendre l'accord du Conseil départemental. C. PAILLOUX lui a demandé un courrier de confirmation.

5) Tableau effectif au 01/01/2017 +RIFSEEP (régime indemnitaire) :

N. BLANC présente l'évolution du régime indemnitaire des agents, qui a nécessité la transposition de l'ancien régime vers le nouveau, qui permet une seule possibilité de rémunération complémentaire avec une part fixe et une part variable, en fonction de la qualité du travail effectué.

Pour cela le tableau des effectifs doit être à jour, et le conseil doit prendre une délibération pour que l'on fasse référence à ce tableau des effectifs.

Cette évolution n'a pas d'incidence sur le budget 2017.

6) Décision modificative : correction acquisition SMAF 2015 :

Cette DM concerne la vente de la parcelle rattachée au Clos d'Issac, pour un montant de 4 000 €. Il s'agit uniquement de régulariser des écritures comptables.

Comptes à créditer :

Dépenses d'investissement chapitre 041 article 2111 : 4000 €

Recettes d'investissement chapitre 041 article 16876 : 4000 €

7) Modification des statuts de Mond'Arverne :

C. PAILLOUX indique que les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés pour intégrer la prise de compétence PLUI. Sa position a évolué concernant cette prise de compétence, car entre la prise de décision avant le 1^{er} janvier 2018 et l'effectivité de celle-ci, il y a une période de latence, durant laquelle Mond'Arverne va faire réaliser son projet de territoire, qui sera défini lors de la mise en œuvre du PLUI.

Le conseil communautaire apporte des garanties de prise en compte des AVAP de Vic-le-Comte, Saint-Saturnin, et celle en cours de la Sauvetat : la compétence AVAP pourra rester à la commune sur simple délibération.

A.LAPRA rappelle qu'un PLUI sur un aussi grand territoire n'a pas beaucoup de sens, qu'il vaudrait mieux gérer le PLU entre communes voisines. Sera-t-il possible de sectoriser le PLUI ?

Quelles sont les intentions de la comcom au plan de la préservation du patrimoine ?

C.PAILLOUX répond que le travail sur le Projet de Territoire (PDT), qui vient d'être lancé, devra répondre à ces questions. Il est indispensable de nous investir dans les travaux des commissions pour porter nos propositions au PDT.

Un débat s'engage sur le mode de fonctionnement de Mond'Arverne :

- La commission communication : les comptes rendus ne reprennent pas les points soulevés par les participants. Il est demandé aux élus de se débrouiller pour gérer des actions de communication, et par ailleurs on apprend qu'il y a 2 personnes en OT et 2 à la comcom sur la communication – promotion du territoire, mais les 2 équipes n'ont pas de contacts entre elles !
- Pour ce qui est hors compétence, on doit s'arranger au niveau des communes pour le financer.

- La question des moyens humains mis sur la compétence PLUI est posée, avec une demande de participation des communes. La méthode est un peu facile. C'est pourtant une compétence de la communauté de communes, et les communes doivent participer au financement.

- Le transfert de la compétence PLU est presque inéluctable : c'est le sens de la réglementation, il faut de l'ingénierie, ce sont des sujets complexes, pas faciles à comprendre... De plus nous avons été écoutées lorsque nous avons fait part de notre point de vue sur l'organisation et la gouvernance de la prise de compétence.

- Dans le cadre du PDT (pour rappel seule la CC Les Cheires avait un PDT), bon nombre de réunions vont être tenues dans les communes, pour sensibiliser les élus et les habitants. Il est prévu un grand forum le 3 février prochain. Il faudra être présent dans ces réunions.

- Autres exemples : risque d'année blanche pour les subventions aux associations, arrêt de l'intervention de la communauté de communes aux écoles de musique de GVA...

Vote relatif à la prise de compétences PLUI de Mond'Arverne : 3 contre, 9 abstention, 3 pour, dont la voix du maire prépondérante. La modification des statuts est adoptée.

S. BURLOT propose qu'une réunion soit organisée rapidement avec le président de Mond'Arverne afin de l'entretenir des questionnements ci-dessus évoqués.

8) Informations diverses :

Réunion de présentation du PLH intercommunal le 28/11 à la Roche Blanche.

Subventions : nous avons enfin reçu l'accord des subventions FIC et DETR demandées en début d'année.

Numéros de rue en lave émaillée : une commande va être effectuée par J. MANDON pour les constructions récentes. Il est rappelé que lors de la distribution initiale, certaines plaques n'ont

pu être posées par les employés (absence de support). Dans un tel cas, les plaques ont été laissées aux propriétaires pour qu'ils puissent les fixer ultérieurement.

On propose de solliciter la communauté de communes l'enlèvement des tags sur la commune.

La date proposée pour les vœux du maire : **samedi 13 janvier après le Conseil Municipal**

Locaux communaux à louer :

- Une demande pour épicerie fine / huiles essentielles, proposant d'ouvrir tous les jours, donc en priorité dans le local sous Le Grenier de la Reine Margot. Inclure dans le bail la contrainte d'ouverture 5 jours sur 7 dont le samedi.

- Une demande de 2 habitants pour un local bureau avec "showroom" : nous proposons les deux bureaux restants à la mairie. Le conseil décide de leur proposer les 2 bureaux pour 100 euros/mois.

Litige entre le Bistrot d'Ici et un riverain : les 2 parties donnent leur accord pour recourir à un conciliateur.

M. SENECAIRE évoque un projet proposé par l'association « Pour que l'esprit vive », pour lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées (animation et intervention de musiciens dans le village).

Prochain bulletin municipal : J. ADAMI informe le conseil que la bénévoles qui faisait la mise en page n'est plus en mesure de le faire. Il est proposé de demander à l'imprimeur de faire la mise en page.

Réunion commission embellissement le 19/10 :

4 sapins seront installés dans les quartiers. Le conseil donne son accord pour acheter 3 sapins à Animomes, Albert Mélis ayant proposé à la commune de fournir le 4e. A. LAPRA informera Albert et le mettra en contact avec Mario.

Les géraniums du monument aux morts ont été mis à disposition des habitants.

L'accord des subventions FIC et DETR va permettre de mettre en oeuvre un certain nombre de petits projets :

- potelets en acier corten rue principale : à traiter avec l'ABF dans le cadre global de l'aménagement de la rue principale

- achat de 5 poubelles (modèle identique à celles qui sont devant la grange de mai et la mairie) : A. LAPRA s'en occupe

- panneaux touristiques en alu : J. MANDON s'en occupe. Pour certains, le texte est quasiment illisible. On peut demander de l'aide à JP HAMARD qui possède tous les textes originaux.

- place de l'église, les bacs en béton posés devant la maison de Mme Gimet seront remplacés par des bacs en acier corten, à commander. Les bacs en béton appartenant à Mme Gimet seront restitués à sa petite-fille.

Projet de créer un parterre près de l'église : un croquis sera soumis au conseil. A réaliser en même temps que le stabilisé pour l'accessibilité. Sur le dossier accessibilité, nous attendons toujours la réponse de l'ABF sur nos demandes de dérogations : à relancer.

Fixation des plantes grimpantes dans les ruelles : Arnaud fera le tour avec Mario et soumettra aux élus la nature du dispositif à utiliser.

Faire enlever les bacs en bois rue de la Chantelle car ils sont en très mauvais état. On propose de les remplacer par des bacs en acier corten, à envisager en commission finances pour le budget 2018 .